

**DECISION DU PRESIDENT**

**PORTANT CREATION DE VACATIONS DANS LE CADRE DE L'ACTIVITE  
CULTURELLE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL  
"MARCEL DADI" A CRETEIL**

Le Président,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 59 ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de l'activité culturelle du conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi à Créteil, l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir souhaite organiser des concerts ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de recourir à des intervenants extérieurs pour l'organisation de certains de ces concerts ;

**CONSIDERANT** qu'à cet égard, il convient de créer des vacances ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Trois vacances sont créées pour les concerts organisés dans le cadre de la commémoration de la rafle du Vel d'Hiv qui sera organisée le dimanche 22 juillet 2018 dans le parc Dupeyroux à Créteil, conformément au tableau ci-annexé.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	20/07/18
Accusé réception le	20/07/18
Numéro de l'acte	DC2018/509

**ARTICLE 2 :** Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 20 juillet 2018.

Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président

Signé

Jean-François DUFEU

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	20/07/18
Accusé réception le	20/07/18
Numéro de l'acte	DC2018/509

## Création de vacances dans le cadre des manifestations culturelles du conservatoire de Créteil

Nature de la vacation	Profession du vacataire	Nombre de vacances	Nombre de services par vacation	Date et heure	objet	Rémunération brute Sur la base de 70 € nets par service
Concert	Saxophoniste	1	2	22 juillet 2018 de 9h à 13h	Commémoration de la rafle du Vel d'Hiv	140€ nets
Concert	Saxophoniste	1	2	22 juillet 2018 de 9h à 13h	Commémoration de la rafle du Vel d'Hiv	140€ nets
Concert	Saxophoniste	1	2	22 juillet 2018 de 9h à 13h	Commémoration de la rafle du Vel d'Hiv	140€ nets